

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :  
08/02/2013

Dossier complet le :  
18/02/2013

N° d'enregistrement :  
F01113P0034

### 1. Intitulé du projet

Extension de la Rue des Voyageurs en site propre bus et cycle, Commune de Cergy

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Cergy Pontoise Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M Bruno TRANCART, directeur général

RCS / SIRET

48090254300028

Forme juridique

SPLA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6) d)	Deux tronçons de 100 mètres chacun de voirie occupés par du stationnement de surface pour véhicules particuliers transformés en site propre pour les bus et les cycles

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Le Pôle Gare de Cergy Saint Christophe a été identifié comme pôle du réseau principal des pôles d'échanges au PDU d'IDF de 2000, avec plus de 10 000 voyageurs par jour.

La démarche de pôle d'échange définie dans le PDUIF vise à renforcer l'usage des transports collectifs. Les contrats de pôle bénéficient d'un financement subventionnés par le STIF et la Région ainsi que de financements spécifiques de droit commun.

Un processus de concertation réunissant les maîtres d'ouvrages, financeurs, transporteurs et associations d'usagers a permis l'émergence d'un programme valant « contrat de pôle ». Le montant des travaux est estimé à 5 383 616 € HT.

En particulier, l'un des aménagements programmé est l'extension de la rue des Voyageurs afin d'améliorer l'accessibilité aux gares routières et ferroviaires des bus et des cycles.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet global vise à renforcer l'usage des transports collectifs, à améliorer le fonctionnement et la qualité du pôle d'échange.

En particulier, la partie du programme objet de la demande vise à améliorer l'accessibilité des bus et cycles à la gare routière :

- Proposer une continuité piéton/vélo Est Ouest
- Renforcer la lisibilité du pôle, connecter le pôle directement aux axes structurants du quartier
- Proposer une extension possible de la gare routière
- Mailler la trame viaire
- Prioriser l'insertion des transports en commun au pôle
- Mettre l'ensemble sur site en accessibilité PMR

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet (pour cette partie, se reporter à l'annexe 6. Plan Projet)

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Extension Ouest, de la rue de la Bastide à l'Avenue de la Constellation :

- Reprise complète de l'ouvrage existant, de la limite du parking conservé à la limite foncière avec RFF
- Création d'un site propre bus et cycle de 8 m
- Créations de trottoirs piétons de 6.30 m et 10 m, avec alignement d'arbre
- Création d'une station taxi

Extension Est, de la rue de l'Aven à l'Avenue des Genottes :

- Reprise complète, de la limite bâtie à la limite foncière avec RFF
- Création site propre bus et cycle de 8 m
- Création de trottoirs piétons de 6.30 m et 11 m avec alignement d'arbre

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Circulation des bus, des cycles et des taxis sur la chaussée

Circulation des piétons sur les trottoirs

Ces voies seront interdites aux véhicules particuliers

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à une procédure administrative d'autorisation.

Cependant, l'extension Est de la rue des Voyageurs présentée dans ce document rend nécessaire l'acquisition de deux parties de parcelles privées (places de stationnement de véhicules particuliers et espaces communs). Dans le cas où les négociations engagées pour l'acquisition de ces lots n'aboutiraient pas, serait mise en place une procédure de DUP de compétence Etat, sur ce tronçon uniquement.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli afin de savoir si le projet serait soumis à étude d'impact afin d'anticiper l'éventuelle procédure de DUP décrite précédemment.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
longueur de l'extension Ouest en mètre linéaire	100
surface de l'extension Ouest en mètre carré	2 530
longueur de l'extension Est en mètre linéaire	100
surface de l'extension Est en mètre carré	2 430

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue des Voyageurs, Cergy

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02 ° 02 ' 02 " 6 Lat. 49 ° 03 ' 00 " 4

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Cergy

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

En plus de l'aménagement objet de la présente demande, les aménagements suivants sont programmés :

- Requalification de la Rue des Pas Perdus (parvis Sud de la gare), création d'une zone de rencontre
- Requalification de la rue de l'Abondance et du passage de l'Horloge (traversée Nord-Sud de la gare, de la rue du Chemin de Fer (limite sud) à l'Avenue des Béguines (limite nord)) et sécurisation des traversées piétonnes
- Traitement des intersections nécessaires à la fluidification des accès au pôle pour les transports en commun, avec priorisation des transports en commun
- Requalification de la gare routière (Rue des Voyageurs, parvis Nord)
- Dispositifs d'accompagnement : station taxi, dépose minute, stationnements vélo sécurisés
- Mise en accessibilité PMR des gares ferroviaires et routières

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Extension Ouest :

- Voie de desserte et stationnement d'une aire publique de stationnement de surface

Extension Est :

- Voie commune et stationnements de surface privés (deux copropriétés)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la Commune de Cergy, modifié au Conseil Municipal du 4 mai 2012  
Le secteur concerné est situé en zone UCc1

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans l'une de ces zones mais à proximité de : ZNIEFF de type 1 : à 2 km au nord ZNIEFF de type 2 : à 3.5 km au sud-ouest biotope : pas de zone à proximité
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un parc mais se situe à proximité du Parc Naturel Régional du Vexin (situé à plus d'un kilomètre)
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PEB de l'aéroport de Roissy-CDG a été vérifié et la Commune de Cergy n'est pas concerné

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, une ZPPAUP est en cours de transformation en AVAP sur la Commune mais dans un secteur différent.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	vérifié sur les bases de données indiquées de l'INPN et le site du SAGE
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est couverte en raison de la traversée de la Commune par l'Oise mais le secteur n'est pas concerné. Vérifié sur le site internet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie prim.net
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	vérifié sur la base de données BASOL
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le système d'information sur l'eau du bassin Seine Normandie, le projet est dans la Zone de Répartition des Eaux dite "d'Albien".
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, une partie de Cergy fera l'objet d'un futur arrêté préfectoral définissant des périmètres de protection de captage ainsi que des prescriptions qui s'y rapportent, qui concernent en particulier la gestion des eaux pluviales
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	vérifié sur l'Atlas des Patrimoine
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	vérifié sur geoportail et le site internet de l'INPN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 500 mètres de plusieurs monuments historiques : Sur Cergy : l'Eglise Saint-Christophe, une porte fortifiée et une tour de l'ancien prieuré jouxtant l'église au sud, le menhir dit la Pierre-Fouret Sur Osny : Une Croix en pierre du 14ème siècle, l'Eglise Saint-Pierre (Choeur, clocher et transep), la Colonne de Real

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de changement pas rapport à la situation existante.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de changement pas rapport à la situation existante. Les réseaux existants seront conservés, voire renforcés si nécessaires et complétés par des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales dans la mesure du possible.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la mesure du possible un équilibre sera trouvé, notamment en ce qui concerne les remblais. Certains matériaux seront récupérés, d'autres reconditionnés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain dense
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance aux zones à sensibilité particulières énumérées au 5.2, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir PLU de la Commune de Cergy
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir PLU de la Commune de Cergy
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aggraver pas la situation actuelle ; il vise au contraire à une amélioration de la situation existantes. En effet, l'usage actuel des tronçons est source de bruit compte tenu de la circulation et du stationnement de véhicules particuliers. De plus, les transports en commun doivent passer plusieurs carrefours dans le quartier, ce qui les ralentit et rallonge leur progression. Ainsi, le projet va réduire le nombre de carrefours stoppant et ralentissant la progression des transports en commun dans le quartier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(grâce à la priorisation aux carrefours et à cette extension de la rue des Voyageurs), réduire leur trajet et leur temps de passage et par conséquent les nuisances sonores à l'échelle du quartier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Enfin, les véhicules particuliers seront exclus de l'extension de la rue ce qui constituera une amélioration par rapport à la situation existante.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans changement par rapport à la situation existante. Si des vibrations existent par exemple à cause des voies ferrées, le projet supportera les mêmes contraintes que l'état actuel. Ces données seront prises en compte par l'équipe de maîtrise d'oeuvre.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il est prévu l'implantation de candélabres pour l'éclairage public des trottoirs et de la chaussée. Le choix pour les candélabres se portera sur des modèles limitant la pollution lumineuse et la consommation énergétique conformément aux objectifs du développement durable.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sans changement d'ordre de grandeur par rapport à la situation actuelle. Les voies seront interdites aux véhicules particuliers. L'extension de la rue permet aussi d'anticiper l'accroissement des besoins en transport en commun. Par conséquent, de même que pour le point "Commodités de voisinage", la situation actuelle est améliorée, tout comme la projection de la situation future sans projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sans changement</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>A l'époque de la construction de la gare de Cergy Saint Christophe, la construction de gare s'était raréfiée et la gare présente un certain intérêt architectural, la "réinvention" du "bâtiment gare". Par conséquent, le projet de requalification des espaces publics, aujourd'hui désuets, peu qualitatifs et peu confortables, vise justement à améliorer le paysage urbain du quartier, des espaces publics, des immeubles voisins et de la gare.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les objectifs du projet sont justement d'améliorer la qualité de desserte du pôle en transport en commun, d'améliorer sa qualité et son accès pour l'ensemble des modes. Le projet vise donc à améliorer le confort et la sécurité des usagers de la gare et de ses abords ainsi que des riverains.</p>

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le quartier Axe Majeur Horloge fait l'objet de plusieurs interventions (voir plan xxx) :

- depuis 20 ans, la Commune de Cergy intervient très fortement sur ce quartier longtemps en difficulté. La Commune a engagé de nombreuses opérations de requalification du quartier et en particulier de l'ilot Bastide : OPAH sur les copropriétés dégradées conduite par Grumbach, requalification des espaces publics...
- plusieurs opérations de requalification des espaces publics
- le secteur est situé dans le périmètre de la ZAC Cergy Puisseux dont le programme vise à densifier le quartier de gare : près de 650 logements majoritairement en accession à la propriété dans un objectif de rééquilibrage du quartier, requalification des abords des lots constructibles et de la rue des Gémeaux.
- la requalification du parking relais des Genottes

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé.

Ce formulaire a en effet justement permis d'approcher la situation existante, sa projection dans le temps et la situation future après la réalisation du projet :

- Le projet n'aura pas d'impact dans certains domaines : zones naturelle, monument classé, ...
- Le projet sera, au pire, sans changement par rapport à la situation actuelle : bruits, odeurs, ...
- Le projet aura des impacts très positifs dans de nombreux domaines : confort et sécurité des riverains et des usagers, amélioration de la desserte en transports en commun (fluidification, optimisation de l'utilisation actuelles des véhicules) et plus généralement de la mobilité dans le quartier, réduction des nuisances (sonore, olfactives, ...) dues aux transports en commun dans le quartier, réduction de l'emprise réservée aux véhicules particuliers au profit des transports collectifs et des cycles...

## 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
8. Compléments au formulaire CERFA :	
8.1. 5) SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE	
8.1.1. 5.1 OCCUPATION DES SOLS	
8.1.2. 5.2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE	
8.2. 6) CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	
8.2.1. 6.1 LE PROJET ENVISAGE EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR LES INCIDENCES SUIVANTES	
9. CARTE DE SYNTHESE DES PERIMETRES OPERATIONNELS DU QUARTIER AXE MAJEUR HORLOGE	
10. EXTRAIT DU PLU DE LA COMMUNE DE CERGY : REGLEMENT DE LA ZONE UCC1	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Cergy

le,

mardi 30 janvier 2013.

Signature

**Bruno TRANCART**  
Directeur Général



**SPLA Cergy-Pontoise Aménagement**

Immeuble le Verger

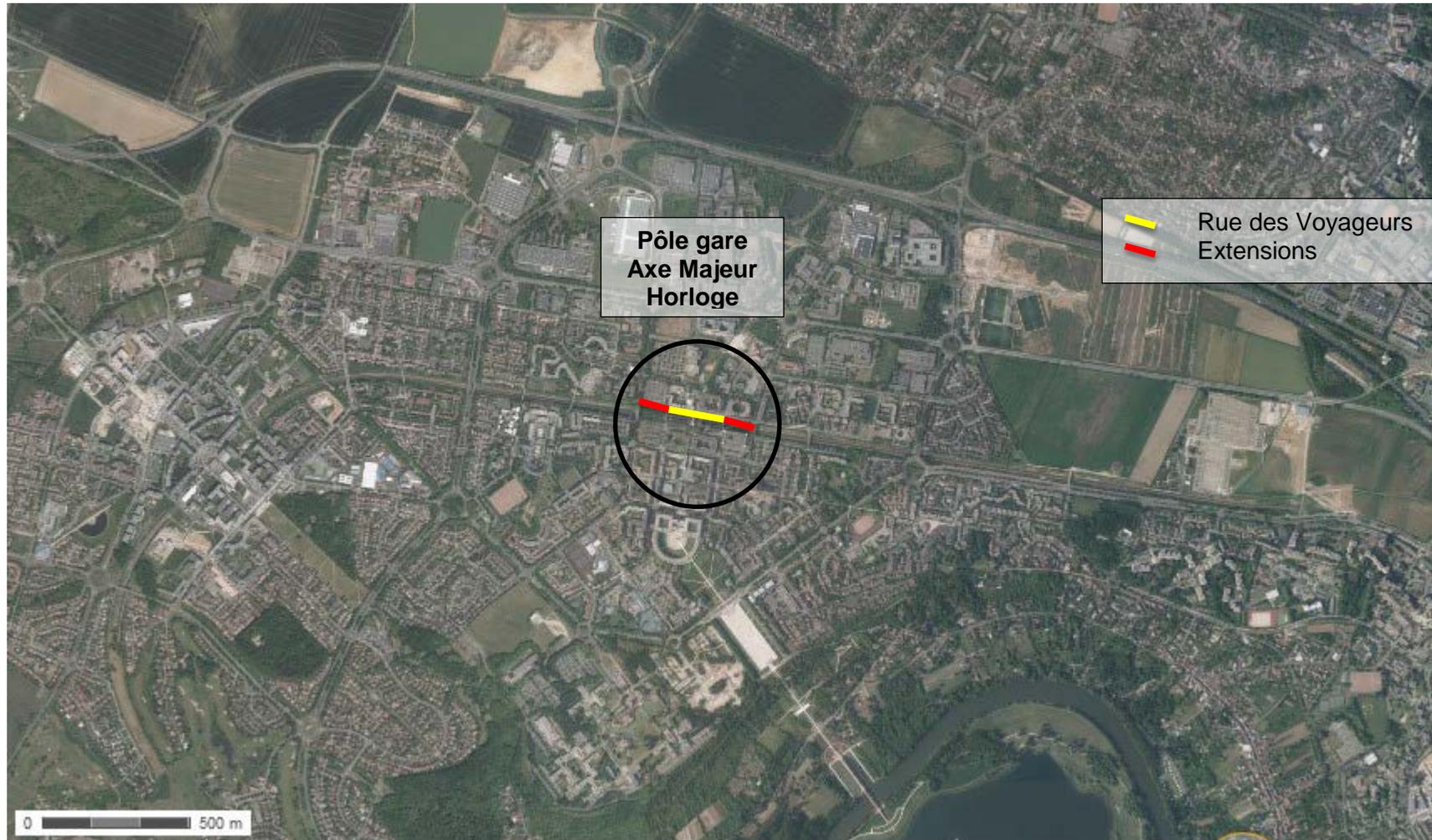
Rue de la Gare

95015 Cergy

Tél. : 01 34 20 19 70

Fax : 01 34 20 19 89

## 4. PLAN DE SITUATION AU 1/25000



## 5. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



#1 : Prise de vue depuis l'Avenue de la Constellation. Source : Google, Aout 2008



#2 : Prise de vue depuis la Rue de la Bastide. Source Google, aout 2008



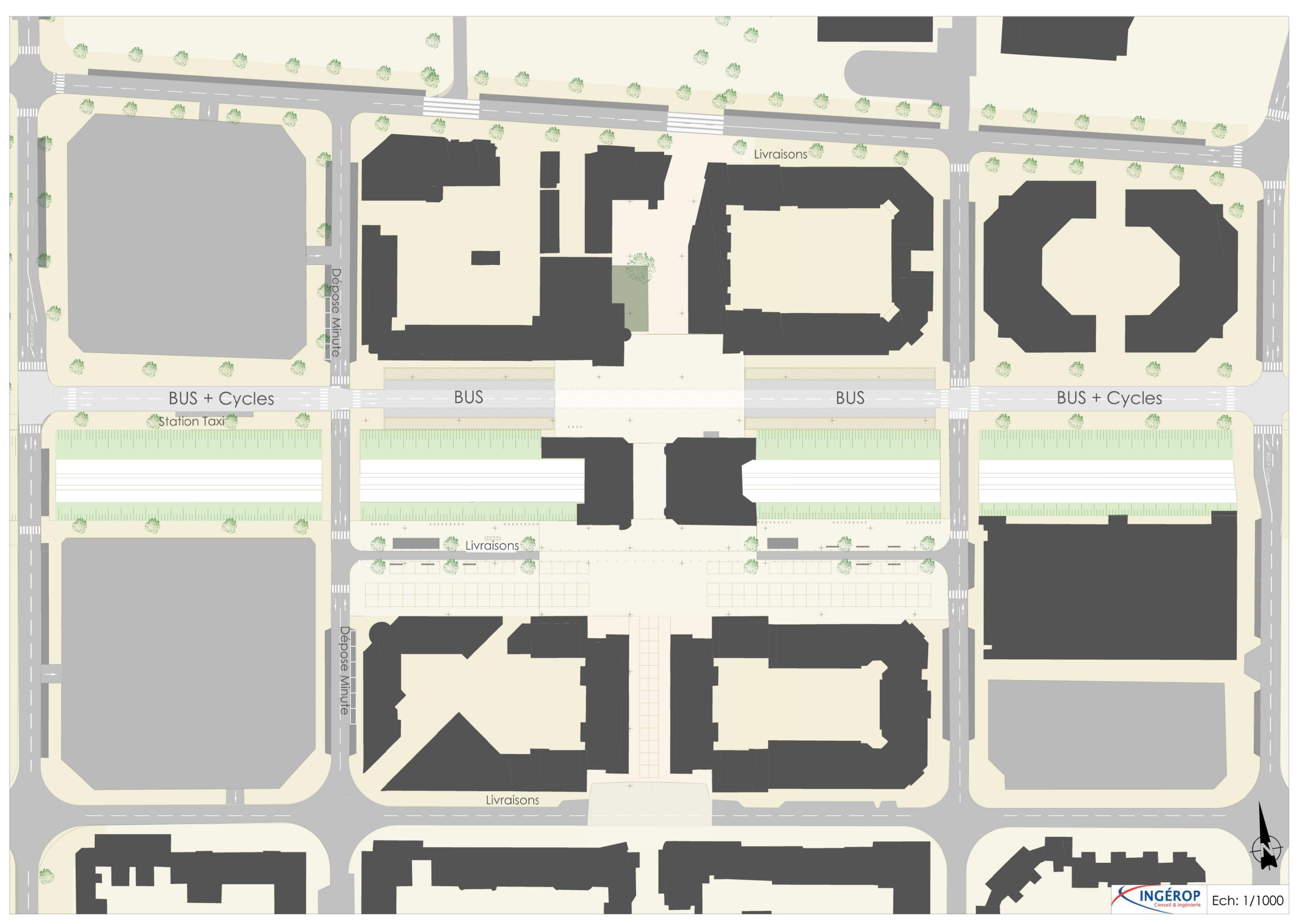


#3 : Prise de vue depuis la rue de l'Aven. Source CPA



#4 : Prise de vue depuis l'avenue des Genottes. Source CPA





Livraisons

BUS + Cycles

BUS

BUS

BUS + Cycles

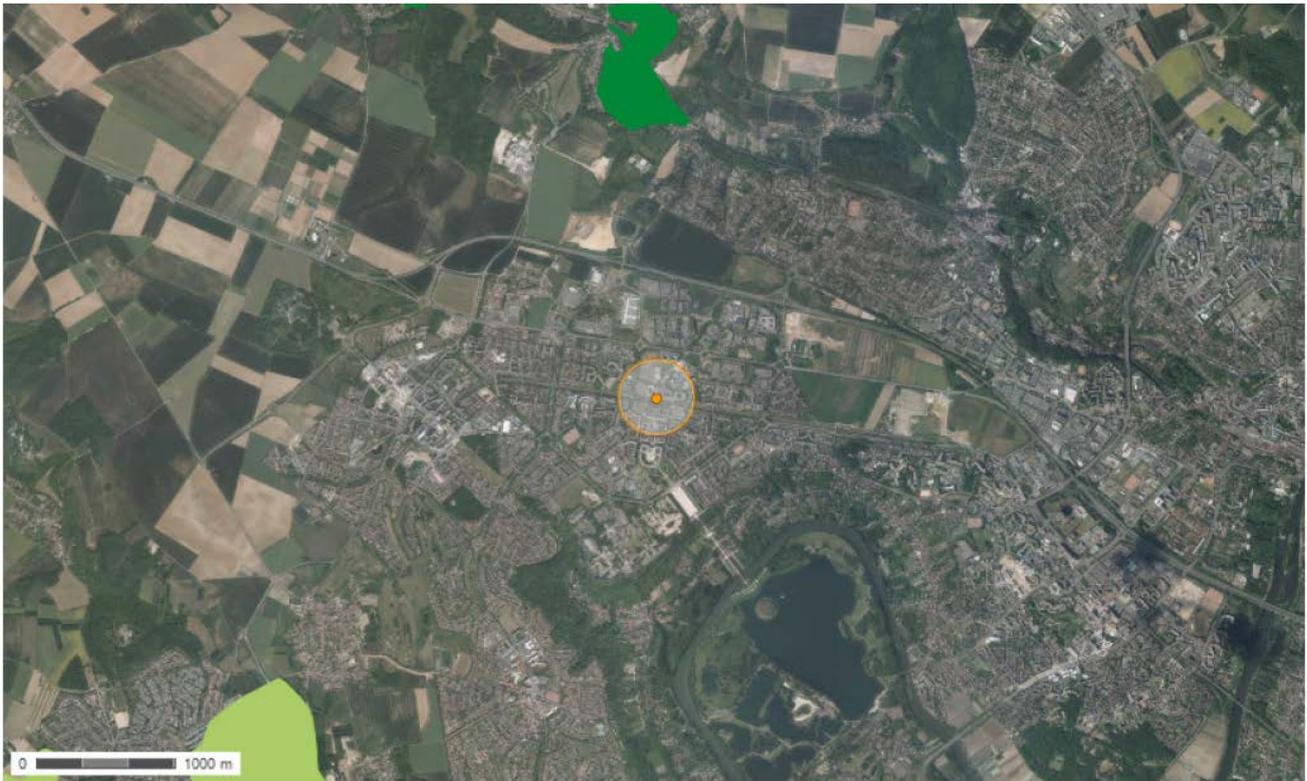
Station Taxi

Livraisons

Livraisons

Dépose Minute

Dépose Minute



4/ Le projet ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle ni dans un parc régional.

Source : géoportail

Couches activées : toutes les couches de parc

En vert clair sur la carte : parc naturel régional du Vexin français

